

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 40067
Numéro SIREN : 489 103 028
Nom ou dénomination : A.C.C.M

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2018 sous le numéro de dépôt 3792

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

A.C.C.M

6 rue Saint-Baudruche
49350 Les rosiers sur Loire

V/REF :

N/REF : 2006 B 40067 / 2018-B-3792

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 16/05/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2017.

Concernant la société

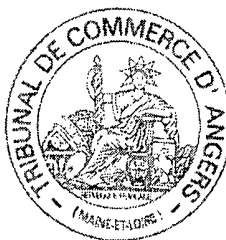
A.C.C.M
Société à responsabilité limitée
6 rue Saint-Baudruche
49350 Les rosiers sur Loire

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3792 le 16/05/2018

R.C.S. ANGERS 489 103 028 (2006 B 40067)

Fait à ANGERS le 16/05/2018,

LE GREFFIER



M. L.

A.C.C.M.

Société À Responsabilité Limitée au capital de 50 000 Euros

Siège social : 6 rue Sainte Baudruche

49350 LES ROSIERS SUR LOIRE

489 103 028 RCS ANGERS

ARRIVÉ au Greffe De Commerce

Le 16 MAI 2018

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 24 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 24 mars, à 19 heures,

la société MAJF FINANCES, représentée par Monsieur Francis DENIS agissant en qualité de gérant, associée unique de la société A.C.C.M., a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, déclare que les documents suivants, établis par le gérant, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associée unique, examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

L'associée unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, décide d'affecter en report à nouveau, le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2017, s'élevant à 2 818 euros.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

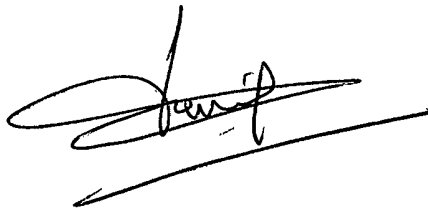
L'associé unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur la convention d'assistance signée avec la société mère, visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et la prise en charge qui en résulte pour un montant de 9 600 € dans les comptes clos au 30 septembre 2017, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique, représentée par Monsieur Francis DENIS, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur Francis DENIS le représentant légal de l'associée unique.

L'associée unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis DENIS', with a long horizontal stroke extending to the right.

ivier Charrier
 :pert-judiciaire
 :pert-comptable
 ommissaire aux comptes

an-Yves Billon
 :pert-comptable
 ommissaire aux comptes

orent Dauxais
 :pert-comptable
 ommissaire aux comptes

aire Courtin
 :pert-comptable

SARL A.C.C.M.

6 rue Saint Baudruche

49350 LES ROSIERS SUR LOIRE

Comptes annuels
 au 30 Septembre 2017

*Certifié conforme
 16 mai 2018*

Francis Denis

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	2
Etats financiers	
Compte de résultat	4
Bilan	5
Dossier de gestion	
Du résultat à la trésorerie	7
Annexe	8
Etats complémentaires	
Soldes intermédiaires de gestion	19
Détail des soldes intermédiaires de gestion	20
Détail du bilan	25
Détail des emprunts	29
Documents fiscaux	

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société SARL A.C.C.M.
Pour l'exercice du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 57 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	918 649
Chiffre d'affaires	454 497
Résultat net comptable (Bénéfice)	2 818

Florent Dauxais

Fait au Château d'Olonne
Le 19 décembre 2017

Olivier Charrier

1. Etats financiers

Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	34 625	7,62	32 752	8,50	1 873	5,72
Production vendue	419 872	92,38	352 474	91,50	67 398	19,12
Autres produits	32 593	7,17	17 629	4,58	14 964	84,89
Total	487 090	107,17	402 854	104,58	84 236	20,91
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	21 227	4,67	21 255	5,52	-28	-0,13
Variation de stock (m/ses)	-1 380	-0,30			-1 380	
Autres achats & charges externes	250 109	55,03	228 017	59,19	22 092	9,69
Total	269 956	59,40	249 272	64,71	20 684	8,30
MARGE SUR M/SES & MAT	217 134	47,77	153 582	39,87	63 552	41,38
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	9 777	2,15	10 253	2,66	-476	-4,64
Salaires et Traitements	90 356	19,88	83 770	21,75	6 586	7,86
Charges sociales	9 676	2,13	10 103	2,62	-427	-4,22
Amortissements et provisions	92 676	20,39	84 450	21,92	8 226	9,74
Autres charges	3 243	0,71	4 608	1,20	-1 365	-29,62
Total	205 729	45,27	193 184	50,15	12 545	6,49
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 405	2,51	-39 602	-10,28	51 007	-128,80
Produits financiers	54	0,01	172	0,04	-118	-68,66
Charges financières	11 689	2,57	21 434	5,56	-9 746	-45,47
Résultat financier	-11 635	-2,56	-21 262	-5,52	9 627	-45,28
RESULTAT COURANT	-230	-0,05	-60 864	-15,80	60 634	-99,62
Produits exceptionnels	4 049	0,89	62 860	16,32	-58 811	-93,56
Charges exceptionnelles	1 001	0,22	1 934	0,50	-933	-48,24
Résultat exceptionnel	3 048	0,67	60 926	15,82	-57 878	-95,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 818	0,62	62	0,02	2 756	NS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 760	2 760	4 000	5 331
Immobilisations corporelles				
Terrains	117 471	7 649	109 822	110 486
Constructions	591 021	287 530	303 492	333 022
Installations techniques, matériel et outillage	176 050	115 217	60 833	72 644
Autres immobilisations corporelles	470 648	250 191	220 457	110 245
Immob. en cours / Avances & acomptes	220		220	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				80
Autres immobilisations financières	516		516	516
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 362 687	663 347	699 340	632 323
Stocks				
Marchandises	1 380		1 380	
Créances				
Clients et comptes rattachés	16 200		16 200	13 121
Fournisseurs débiteurs	573		573	4 446
Personnel	1 263		1 263	689
Etat, Impôts sur les bénéfices				2 838
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 307		4 307	21 380
Autres créances	8 902		8 902	5 209
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	206		206	
Disponibilités	105 382		105 382	108 477
Charges constatées d'avance	81 098		81 098	79 673
TOTAL ACTIF CIRCULANT	219 309		219 309	235 832
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 581 996	663 347	918 649	868 156

Bilan

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Réserve légale	573	573
Autres réserves	57	57
Report à nouveau	433	371
Résultat de l'exercice	2 818	62
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 881	51 063
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	677 733	706 198
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	677 733	706 198
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	75 976	10 976
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 059	36 858
Personnel	5 700	6 340
Organismes sociaux	23 360	13 923
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	553	8 226
Autres dettes fiscales et sociales	15 321	14 591
Dettes fiscales et sociales	44 934	43 080
Autres dettes	16 066	19 980
TOTAL DETTES	864 767	817 092
TOTAL PASSIF	918 649	868 156

Du résultat à la trésorerie

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	2 818	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	93 415	
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	96 233	
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	80	
Apports en fonds propres, en comptes courants et versements par les associés	61 410	
Total des ressources externes de l'exercice	61 490	
Mais votre entreprise doit financer :		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens financés par crédit-bail)		160 511
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts et des contrats de crédit-bail		28 465
Total des besoins de financement de l'exercice		188 976
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :	108 477	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	77 223	
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Augmentation des stocks		1 380
Augmentation des acomptes versés sur commandes		206
Augmentation de l'en-cours clients		3 079
Diminution des autres créances	21 683	
Augmentation de la dette auprès des fournisseurs	13 200	
Augmentation des dettes fiscales et sociales	1 853	
Diminution des autres dettes		3 914
Dégagement généré par le financement du cycle d'exploitation	28 158	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	105 382	

Faits caractéristiques de l'exercice

Désignation de la société : SARL A.C.C.M.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 918 649 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 818 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Cet exercice a été marqué par la réalisation de nombreux investissements non prévus à l'origine mais indispensables à la poursuite de l'activité. Malgré cela, la société a retrouvé un résultat bénéficiaire.

Nous vous rappelons que l'exercice N-1 a été marqué par un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune de la part de la société MAJF FINANCES à hauteur de 59 200 €.

Le résultat de l'exercice de la société A.C.C.M. au 30/09/2017 ne permet pas d'amorcer le retour à meilleure fortune.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
 - Logiciels : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 4 665 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 760		5 000	6 760
Immobilisations incorporelles	11 760		5 000	6 760
- Terrains	115 041	2 430		117 471
- Constructions sur sol propre	591 021			591 021
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	173 748	15 198	12 895	176 050
- Installations générales, agencements aménagements divers	290 321	130 815	2 970	418 167
- Matériel de transport	2 900	9 537		12 437
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 987	2 311	1 253	40 045
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		220		220
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 212 018	160 511	17 118	1 355 411
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	80		80	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	516			516
Immobilisations financières	596		80	516
ACTIF IMMOBILISE	1 224 374	160 511	22 198	1 362 687

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		160 511		160 511
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		160 511		160 511
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 000	17 118	80	22 198
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	5 000	17 118	80	22 198

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 429	1 331	5 000	2 760
Immobilisations incorporelles	6 429	1 331	5 000	2 760
- Terrains	4 555	3 094		7 649
- Constructions sur sol propre	257 999	29 531		287 530
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	101 104	27 008	12 895	115 217
- Installations générales, agencements aménagements divers	190 156	28 641	2 970	215 827
- Matériel de transport	904	1 963		2 867
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 904	1 848	1 253	31 498
Immobilisations corporelles	585 622	92 084	17 118	660 587
ACTIF IMMOBILISE	592 051	93 415	22 118	663 347

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 112 858 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	516		516
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	16 200	16 200	
Autres	15 044	15 044	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	81 098	81 098	
Total	112 858	112 342	516
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients facture à établir N+1	3 724
Organ.sociaux produits à recevoir	953
Etat produits à recevoir	4 049
Total	8 726

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	100,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 864 767 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	677 733	55 393	233 490	388 850
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 059	50 059		
Dettes fiscales et sociales	44 934	44 934		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	92 042	92 042		
Total	864 767	242 427	233 490	388 850
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	27 267			
(**) Dont envers les associés	75 976			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	27 749
Dettes provis. pr congés à payer	5 700
Charges sociales s/congés à payer	1 050
Organ.sociaux charges à payer	8 722
Formation continue	422
Taxe d'apprentissage	393
Etat charges à payer	4 636
Total	48 673

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	81 098		
Total	81 098		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Emprunt CE de 705 K€ :	677 733
- nantissement du fonds de commerce en 1er rang	
- promesse hypothécaire de l'immeuble sis 6 rue Saint Baudruche à Les Rosiers s/Loire	
Avals et cautions	677 733
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	152 494
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	830 227
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Emprunt CE de 705 K€ :	
- caution personnelle de M. Francis DENIS à hauteur de 30%	211 500
- caution de la société CIE EUR DE GARANTIES ET CAUTIONS à hauteur de 40 %	282 000
Autres engagements reçus	493 500
Total	493 500
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

2. Etats complémentaires

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	34 625	100,00	32 752	100,00	1 873	5,72
Coût d'achats marchandises vendues	19 847	57,32	21 255	64,90	-1 408	-6,63
MARGE COMMERCIALE	14 778	42,68	11 497	35,10	3 281	28,54
Production vendue	419 872	100,00	352 474	100,00	67 398	19,12
Production immobilisée	14 192	3,38	8 906	2,53	5 286	59,36
Cie de matières et sous-traitance	-125	-0,03	-239	-0,07	115	-47,86
MARGE DE PRODUCTION	434 189	103,41	361 619	102,59	72 570	20,07
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	454 497	100,00	385 226	100,00	69 271	17,98
MARGE BRUTE GLOBALE	448 967	98,78	373 116	96,86	75 851	20,33
Autres achats et charges externes	250 234	55,06	228 257	59,25	21 978	9,63
VALEUR AJOUTEE	198 733	43,73	144 859	37,60	53 874	37,19
Impôts, taxes et verst assimilés	9 777	2,15	10 253	2,66	-476	-4,64
Charges de personnel	100 032	22,01	93 873	24,37	6 159	6,56
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	88 924	19,57	40 734	10,57	48 190	118,31
Reprises s/ charges et Transferts	12 969	2,85	8 436	2,19	4 533	53,73
Autres produits	5 432	1,20	287	0,07	5 145	NS
Dot. amortissements et provisions	92 676	20,39	84 450	21,92	8 226	9,74
Autres charges	3 243	0,71	4 608	1,20	-1 365	-29,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 405	2,51	-39 602	-10,28	51 007	-128,80
Produits financiers	54	0,01	172	0,04	-118	-68,66
Charges financières	11 689	2,57	21 434	5,56	-9 746	-45,47
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-230	-0,05	-60 864	-15,80	60 634	-99,62
Produits exceptionnels	4 049	0,89	62 860	16,32	-58 811	-93,56
Charges exceptionnelles	1 001	0,22	1 934	0,50	-933	-48,24
Résultat exceptionnel	3 048	0,67	60 926	15,82	-57 878	-95,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 818	0,62	62	0,02	2 756	NS

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	34 624,84	100,00	32 751,76	100,00	1 873,08	5,72
70711000 - Bar 10%	4 631,64	13,38	3 000,12	9,16	1 631,52	54,38
70713000 - Bouteilles de vin			225,00	0,69	-225,00	-100,00
70714000 - Ventes gaz	411,72	1,19	541,72	1,65	-130,00	-24,00
70715000 - Vente terrasse	4 660,00	13,46	3 219,05	9,83	1 440,95	44,76
70719000 - Ventes diverses	16,66	0,05			16,66	
70720000 - Ventes bar 20%	4 476,55	12,93	5 988,41	18,28	-1 511,86	-25,25
70721310 - Ventes snack 10%	13 801,34	39,86	13 406,32	40,93	395,02	2,95
70721600 - Ventes boulangerie	5 772,16	16,67	5 739,05	17,52	33,11	0,58
70732000 - Glaces	662,09	1,91	543,63	1,66	118,46	21,79
70741000 - Timbres	121,42	0,35	49,70	0,15	71,72	144,31
70742000 - Cartes postales	71,26	0,21	38,76	0,12	32,50	83,85
Coût d'achats marchandises vendues	19 846,72	57,32	21 255,02	64,90	-1 408,30	-6,63
60370000 - Variat. stocks marchandises	-1 379,84	-3,99			-1 379,84	
60700000 - Achats de marchandises			1 320,00	4,03	-1 320,00	-100,00
60710200 - Achats marchandises 5.50%	12 681,46	36,63	11 860,72	36,21	820,74	6,92
60710210 - Achats marchandises 0%	194,64	0,56			194,64	
60710400 - Achats marchandises 20%	4 216,49	12,18	5 781,32	17,65	-1 564,83	-27,07
60710500 - Achats marchandises 10%	1 771,67	5,12	218,18	0,67	1 553,49	712,02
60760000 - Achats terrasse pour revente	2 463,00	7,11	2 074,80	6,33	388,20	18,71
60970000 - R.r.r.obtenus s/ach.de marchan	-100,70	-0,29			-100,70	
MARGE COMMERCIALE	14 778,12	42,68	11 496,74	35,10	3 281,38	28,54
Production vendue	419 872,25	100,00	352 473,97	100,00	67 398,28	19,12
70601000 - Accrobranche	606,67	0,14	537,50	0,15	69,17	12,87
70601100 - Canoe	1 592,52	0,38	1 451,67	0,41	140,85	9,70
70601200 - Yoga	128,31	0,03			128,31	
70601300 - Loto	100,00	0,02			100,00	
70611000 - Terrains nus ** (44)	86 991,64	20,72	85 639,19	24,30	1 352,45	1,58
70611100 - Terrains nus **** (1)	3 026,20	0,72			3 026,20	
70612000 - Véhicule supplémentaire	750,80	0,18	804,58	0,23	-53,78	-6,68
70612100 - Loc mh			802,15	0,23	-802,15	-100,00
70612101 - Cottage 2/3*** 1ch 18m2 (2)	13 501,15	3,22	11 835,54	3,36	1 665,61	14,07
70612102 - Cottage 4/5p 2ch** 27m2 (4)	29 540,32	7,04	20 413,89	5,79	9 126,43	44,71
70612103 - Cottage 4p 2ch*** 32m2 ti (2)	18 231,30	4,34	15 085,83	4,28	3 145,47	20,85
70612104 - Cottage 5p 2ch**** 28m2 (4)	29 353,39	6,99	26 655,08	7,56	2 698,31	10,12
70612105 - Cottage 4/5p 2ch*** 29m2 (9)	50 399,68	12,00	54 502,02	15,46	-4 102,34	-7,53
70612106 - Cottage 6/7p 3ch*** 33m2 (5)	35 120,62	8,36	24 034,05	6,82	11 086,57	46,13
70612107 - Cottage 6p 3ch 2sb**** 38m2 (	18 215,28	4,34	16 910,06	4,80	1 305,22	7,72
70612108 - Cottage 7p 3ch**** 35 m2 (4)	31 405,14	7,48	23 292,26	6,61	8 112,88	34,83
70612109 - Cottage taos 4p 2ch 2sb**** (3	8 931,27	2,13	9 197,17	2,61	-265,90	-2,89
70612110 - Roulottes 4p 2ch 24 m2 (2)	10 659,01	2,54	10 586,47	3,00	72,54	0,69
70612111 - Cottage must 4p 2ch *** 26m2	16 335,75	3,89			16 335,75	
70612400 - Tentes lodges 5p 2ch** 35m2 (	17 796,51	4,24	15 113,81	4,29	2 682,70	17,75
70613000 - Choix emplacement	1 118,07	0,27			1 118,07	
70613100 - Résidents	21 313,26	5,08	19 902,79	5,65	1 410,47	7,09
70613200 - Tour operator	6 040,04	1,44	5 880,94	1,67	159,10	2,71
70613300 - Services résidents	1 143,25	0,27			1 143,25	
70615100 - Fourniture linge	2 094,07	0,50	1 090,00	0,31	1 004,07	92,12
70615200 - Spa	1 062,60	0,25	691,71	0,20	370,89	53,62

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
70615300 - Assurance annulation	3 349,50	0,80	2 058,00	0,58	1 291,50	62,76
70615400 - Annulation séjour	2 724,65	0,65	46,55	0,01	2 678,10	NS
70615500 - Supplément animal	2 544,30	0,61	1 789,30	0,51	755,00	42,20
70622000 - Supplément ménage	3 132,33	0,75	2 805,48	0,80	326,85	11,65
70623100 - Location clio	174,15	0,04	338,31	0,10	-164,16	-48,52
70623200 - Loc lkit bébé	418,17	0,10	207,26	0,06	210,91	101,76
70623300 - Location réfrigérateur	583,33	0,14	381,53	0,11	201,80	52,89
70623400 - Location vélos	299,00	0,07			299,00	
70623500 - Location ventilateur	13,75				13,75	
70627100 - Jetons laverie sèche linge	601,22	0,14	420,83	0,12	180,39	42,87
70627200 - Wifi	495,00	0,12			495,00	
70628000 - Dégradation mh	80,00	0,02			80,00	
Production immobilisée	14 192,00	3,38	8 905,82	2,53	5 286,18	59,36
72200000 - Production immobilisées corpor	14 192,00	3,38	8 905,82	2,53	5 286,18	59,36
Cie de matières et sous-traitance	-124,80	-0,03	-239,34	-0,07	114,54	-47,86
60950000 - R.r.r. obtenus s/ach.mat.équip.t	-124,80	-0,03	-239,34	-0,07	114,54	-47,86
MARGE DE PRODUCTION	434 189,05	103,41	361 619,13	102,59	72 569,92	20,07
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	454 497,09	100,00	385 225,73	100,00	69 271,36	17,98
MARGE BRUTE GLOBALE	448 967,17	98,78	373 115,87	96,86	75 851,30	20,33
Autres achats et charges externes	250 234,05	55,06	228 256,55	59,25	21 977,50	9,63
60611000 - Eau	21 034,40	4,63	17 116,57	4,44	3 917,83	22,89
60612000 - Electricité	20 589,57	4,53	19 064,18	4,95	1 525,39	8,00
60614000 - Carburant ttc	1 310,86	0,29	1 071,39	0,28	239,47	22,35
60615000 - Carburant	1 491,52	0,33	338,40	0,09	1 153,12	340,76
60616000 - Gaz	2 441,31	0,54	1 327,95	0,34	1 113,36	83,84
60618000 - Autres fournitures non stockabl	57,50	0,01			57,50	
60620000 - Essence	115,00	0,03			115,00	
60631000 - Fournit.d'entretien et petit équip	6 478,88	1,43	8 831,09	2,29	-2 352,21	-26,64
60632000 - Vêtements de travail	1 039,42	0,23	475,92	0,12	563,50	118,40
60632100 - Equipements mobil/home	2 401,16	0,53	2 064,58	0,54	336,58	16,30
60632200 - Petits outillages	1 038,28	0,23	29,08	0,01	1 009,20	NS
60633000 - Fournitures ateliers magasins	80,66	0,02	278,13	0,07	-197,47	-71,00
60636000 - Fournitures consommables ani	499,76	0,11	1 074,89	0,28	-575,13	-53,51
60637000 - Fournitures animation loto	93,85	0,02			93,85	
60638000 - Autres petits équipements	45,00	0,01	178,76	0,05	-133,76	-74,83
60640000 - Fournitures de bureau	421,43	0,09	739,45	0,19	-318,02	-43,01
60680000 - Fournitures diverses	1 914,58	0,42	2 886,26	0,75	-971,68	-33,67
60691000 - Prélèvements salariés	49,80	0,01			49,80	
60960000 - R.r.r.obtenus s/ach.approv.n/st			-32,06	-0,01	32,06	-100,00
60980000 - R.r.r.obtenus non affectés	-3,50				-3,50	
61100000 - Sous-traitance générale	13 177,20	2,90	10 625,20	2,76	2 552,00	24,02
61220000 - Redevances crédit-bail mobilier	1 899,57	0,42	2 048,26	0,53	-148,69	-7,26
61221000 - Cb 4 mh sgb	8 647,27	1,90	8 647,27	2,24		
61221100 - Cb 2mh sgb	5 168,57	1,14	5 168,57	1,34		
61221200 - Saur achat 2 mh	5 280,68	1,16	5 300,37	1,38	-19,69	-0,37
61221300 - Cb 3 mh ohara sgb	9 505,90	2,09	9 505,90	2,47		
61221400 - Cb 1 louisiane + 1 ohara natixi	7 428,27	1,63	7 428,27	1,93		
61223000 - Cb atlantique bail 11 607 €	10 156,77	2,23	10 156,77	2,64		

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61224000 - Cb atlantique bail 4 477 €	3 917,42	0,86	3 917,42	1,02		
61225000 - Coficabail c27867 05/10/16 a 0	182,35	0,04			182,35	
61226000 - Coficabail c27866 05/10/16 a 0	182,35	0,04			182,35	
61227000 - Coficabail c27865 05/10/16 a 0	182,35	0,04			182,35	
61228000 - Coficabail c27862 05/10/16 a 0	2 740,40	0,60			2 740,40	
61229000 - Coficabail c27864 05/10/16 a 0	2 740,40	0,60			2 740,40	
61229100 - Coficabail c27863 05/10/16 a 0	2 740,40	0,60			2 740,40	
61229200 - Cb sgb bb000410 ech 05/11 3	9 875,61	2,17			9 875,61	
61229300 - Cb natixis 3 mh 2017	4 500,00	0,99			4 500,00	
61320000 - Locations immobilières	800,00	0,18	1 200,00	0,31	-400,00	-33,33
61350000 - Autres locations	1 786,51	0,39	3 258,52	0,85	-1 472,01	-45,17
61350100 - Sous locations résident	1 032,01	0,23			1 032,01	
61355000 - Location ora com	3 072,00	0,68	2 689,00	0,70	383,00	14,24
61356000 - Location tpe	274,80	0,06	274,80	0,07		
61357000 - Location téléphonie	1 200,00	0,26	1 243,33	0,32	-43,33	-3,48
61520000 - Entretien réparation constructio	7 350,36	1,62	7 591,06	1,97	-240,70	-3,17
61521000 - Entretien mobil'home	3 327,43	0,73	3 920,51	1,02	-593,08	-15,13
61551000 - Entretien répar. matériel techni	3 073,00	0,68	2 267,22	0,59	805,78	35,54
61552000 - Entretien matériel transp. ttc	276,30	0,06	407,85	0,11	-131,55	-32,25
61553000 - Entretien répar. matériel de bur	259,00	0,06			259,00	
61554000 - Entretien matériel transp. ht	217,45	0,05	849,70	0,22	-632,25	-74,41
61555000 - Frais de blanchissage	5 486,80	1,21	6 801,47	1,77	-1 314,67	-19,33
61560000 - Maintenance wifi	475,20	0,10	514,00	0,13	-38,80	-7,55
61610000 - Assurances	6 004,79	1,32	5 047,02	1,31	957,77	18,98
61620000 - Assurance emprunt ce	829,02	0,18			829,02	
61650000 - Assurance annulation séjours	2 571,10	0,57	1 713,89	0,44	857,21	50,02
61810000 - Documentation générale	211,01	0,05	66,42	0,02	144,59	217,69
61840000 - Frais de formation	360,00	0,08	1 000,00	0,26	-640,00	-64,00
61850000 - Frais de colloques & assemblé	1 390,00	0,31	480,00	0,12	910,00	189,58
62220000 - Commissions et courtages sur	204,72	0,05			204,72	
62240000 - Frais de dossiers	223,00	0,05			223,00	
62260000 - Honoraires expert comptable	5 435,46	1,20	10 407,54	2,70	-4 972,08	-47,77
62261000 - Honoraires autres	9 600,00	2,11	4 000,00	1,04	5 600,00	140,00
62270000 - Frais d'actes et contentieux	46,95	0,01	1 396,04	0,36	-1 349,09	-96,64
62310000 - Annonces & insertions	5 255,12	1,16	9 759,18	2,53	-4 504,06	-46,15
62340000 - Cadeaux	398,48	0,09	484,35	0,13	-85,87	-17,73
62360000 - Catalogues & imprimés	713,00	0,16	916,00	0,24	-203,00	-22,16
62510000 - Voyages & déplacements	1 129,55	0,25	5 864,57	1,52	-4 735,02	-80,74
62511000 - Autoroute	293,64	0,06	228,65	0,06	64,99	28,42
62550000 - Frais et déménagement			566,34	0,15	-566,34	-100,00
62560000 - Missions	944,84	0,21	1 827,48	0,47	-882,64	-48,30
62570000 - Réceptions	1 103,80	0,24	1 356,30	0,35	-252,50	-18,62
62610000 - Téléphone télécopie	1 877,03	0,41	1 562,36	0,41	314,67	20,14
62620000 - Affranchissements	351,10	0,08	461,01	0,12	-109,91	-23,84
62700000 - Services bancaires	1 493,10	0,33	2 784,18	0,72	-1 291,08	-46,37
62710000 - Commissions cb	903,82	0,20	660,44	0,17	243,38	36,85
62720000 - Frrais emprunt 705k€	4 236,00	0,93	1 541,00	0,40	2 695,00	174,89
62810000 - Cotisation	26 602,67	5,85	26 873,70	6,98	-271,03	-1,01
VALEUR AJOUTEE	198 733,12	43,73	144 859,32	37,60	53 873,80	37,19

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Impôts, taxes et verst assimilés	9 777,02	2,15	10 252,77	2,66	-475,75	-4,64
63120000 - Taxe d'apprentissage	546,93	0,12	575,18	0,15	-28,25	-4,91
63330000 - Formation prof. (verst organism	991,52	0,22	656,23	0,17	335,29	51,09
63380000 - Autres taxes versées organism	5,29				5,29	
63511000 - Cet	607,00	0,13	561,00	0,15	46,00	8,20
63512000 - Taxes foncières	3 077,50	0,68	3 032,25	0,79	45,25	1,49
63543000 - Vignettes et cartes grises			198,76	0,05	-198,76	-100,00
63580000 - Autres droits	3 996,78	0,88	4 273,35	1,11	-276,57	-6,47
63788000 - Autres taxes diverses	552,00	0,12	956,00	0,25	-404,00	-42,26
Charges de personnel	100 032,33	22,01	93 872,93	24,37	6 159,40	6,56
64110000 - Salaires appointements commi	67 298,92	14,81	56 154,69	14,58	11 144,23	19,85
64115000 - Rémunération dirigeant	13 000,00	2,86	16 000,00	4,15	-3 000,00	-18,75
64116000 - Rsi	6 425,00	1,41	10 069,00	2,61	-3 644,00	-36,19
64117000 - Cotisations sociales facultative			1 188,72	0,31	-1 188,72	-100,00
64120000 - Congés payés	2 831,16	0,62	-712,49	-0,18	3 543,65	-497,36
64130000 - Primes & gratifications	800,91	0,18			800,91	
64142000 - Indemnités non soumises cotis			1 070,00	0,28	-1 070,00	-100,00
64510000 - Urssaf	4 917,46	1,08	8 503,67	2,21	-3 586,21	-42,17
64520000 - Mutuelles	551,21	0,12	438,65	0,11	112,56	25,66
64532000 - Retraite non cadres (arrco)	3 983,89	0,88	3 285,08	0,85	698,81	21,27
64533000 - Salaires mois- ch pat prev nc	239,65	0,05			239,65	
64540000 - Assedic	2 850,30	0,63			2 850,30	
64570000 - Prévoyance			129,09	0,03	-129,09	-100,00
64580000 - Cotisations autres organism. so	627,40	0,14			627,40	
64589000 - Ch soc/prov pour conges a pay	542,22	0,12	507,78	0,13	34,44	6,78
64590000 - Charges soc./congrés payés			-593,01	-0,15	593,01	-100,00
64750000 - Médecine du travail et pharmac	629,21	0,14	1 200,75	0,31	-571,54	-47,60
64900000 - Cice	-4 665,00	-1,03	-3 369,00	-0,87	-1 296,00	38,47
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	88 923,77	19,57	40 733,62	10,57	48 190,15	118,31
Reprises s/ charges et Transferts	12 968,80	2,85	8 435,86	2,19	4 532,94	53,73
79100000 - Tsf autres achats			740,97	0,19	-740,97	-100,00
79120000 - Tsf charges externes	3 223,60	0,71	870,00	0,23	2 353,60	270,53
79140000 - Tsf charges de personnel	9 745,20	2,14	6 824,89	1,77	2 920,31	42,79
Autres produits	5 432,00	1,20	286,87	0,07	5 145,13	NS
75800000 - Produits divers gestion courant	5 432,00	1,20	286,87	0,07	5 145,13	NS
Dot. amortissements et provisions	92 676,44	20,39	84 450,34	21,92	8 226,10	9,74
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpor	1 000,00	0,22	1 000,00	0,26		
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	91 676,44	20,17	83 450,34	21,66	8 226,10	9,86
Autres charges	3 242,89	0,71	4 607,84	1,20	-1 364,95	-29,62
65100000 - Redevances			-132,69	-0,03	132,69	-100,00
65160000 - Redevance droits auteurs et re	2 105,21	0,46	-252,16	-0,07	2 357,37	-934,87
65400000 - Pertes s/créances irrécouvrabl	592,60	0,13			592,60	
65440000 - Pertes s/créanc. irr.exercice ant			4 927,79	1,28	-4 927,79	-100,00
65800000 - Charges diverses gestion cour	545,08	0,12	64,90	0,02	480,18	739,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 405,24	2,51	-39 601,83	-10,28	51 007,07	-128,80
Produits financiers	53,91	0,01	172,04	0,04	-118,13	-68,66
76800000 - Autres produits financiers	53,91	0,01	172,04	0,04	-118,13	-68,66

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges financières	11 688,86	2,57	21 434,38	5,56	-9 745,52	-45,47
66110000 - Intérêts des emprunts et dettes	11 688,86	2,57	19 254,29	5,00	-7 565,43	-39,29
66160000 - Intérêts bancaires			2 180,09	0,57	-2 180,09	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-229,71	-0,05	-60 864,17	-15,80	60 634,46	-99,62
Produits exceptionnels	4 048,51	0,89	62 859,84	16,32	-58 811,33	-93,56
77100000 - Produits except. s/opér. gestion	3 968,51	0,87			3 968,51	
77180000 - Autres produits except. de gesti			2 146,46	0,56	-2 146,46	-100,00
77500000 - Produits cessions éléments d'a	80,00	0,02			80,00	
77510000 - Prod.cess.elem.cedes immo.in			1 513,38	0,39	-1 513,38	-100,00
77880000 - Produits except.divers/op.capit			59 200,00	15,37	-59 200,00	-100,00
Charges exceptionnelles	1 000,89	0,22	1 933,86	0,50	-932,97	-48,24
67110000 - Pénalités sur marchés	71,73	0,02	45,00	0,01	26,73	59,40
67120000 - Pénalités et amendes	111,00	0,02	196,00	0,05	-85,00	-43,37
67180000 - Autres charges except. de gesti			1 434,00	0,37	-1 434,00	-100,00
67500000 - Vnc éléments actif cédés	80,00	0,02	258,86	0,07	-178,86	-69,10
68711000 - Dot. amort. exce s/immob incor	330,56	0,07			330,56	
68712000 - Dot. amort. exce s/immob corp	407,60	0,09			407,60	
Résultat exceptionnel	3 047,62	0,67	60 925,98	15,82	-57 878,36	-95,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 817,91	0,62	61,81	0,02	2 756,10	NS

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Déprecations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 760,00	2 760,00	4 000,00	5 330,56
20500000 - Brevets logiciels	6 760,00		6 760,00	11 760,00
28050000 - Amortis. brevets logiciels		2 760,00	-2 760,00	-6 429,44
Immobilisations corporelles				
Terrains	117 471,23	7 649,33	109 821,90	110 485,88
21120000 - Terrains aménagés	70 000,00		70 000,00	70 000,00
21200000 - Agenc. & aménagt. terrains	47 471,23		47 471,23	45 041,23
28120000 - Amortis. agenc. aménagt. de t		7 649,33	-7 649,33	-4 555,35
Constructions	591 021,48	287 529,70	303 491,78	333 022,41
21310000 - Constructions bâtiments	591 021,48		591 021,48	591 021,48
28131000 - Amortis. constructions		287 529,70	-287 529,70	-257 999,07
Installations techniques, matériel et outillage	176 050,30	115 217,17	60 833,13	72 643,57
21500000 - Instal. techn. matériel & outillage	1 684,79		1 684,79	
21530000 - Installations à caractère spécifi	2 840,36		2 840,36	2 691,19
21540000 - Matériel industriel	171 525,15		171 525,15	171 056,34
28150000 - Amortis. mat. et outillage		99,19	-99,19	
28153000 - Dotation aux amortissements		580,07	-580,07	-26,91
28154000 - Amortis. install. mat. industriel		114 537,91	-114 537,91	-101 077,05
Autres immobilisations corporelles	470 647,99	250 191,07	220 456,92	110 244,75
21810000 - Agenc. aménagt. installation	418 166,61		418 166,61	290 321,23
21820000 - Matériel de transport	12 436,76		12 436,76	2 900,00
21830000 - Matériel de bureau & informatiq	15 228,65		15 228,65	14 037,65
21840000 - Mobilier	24 815,97		24 815,97	24 949,02
28181000 - Amortis. agenc. aménagt. inst		215 826,55	-215 826,55	-190 155,74
28182000 - Amortis. mat. de transport		2 866,66	-2 866,66	-903,83
28183000 - Amortis. mat. bureau et info		13 300,98	-13 300,98	-12 502,78
28184000 - Amortis. mobilier		18 196,88	-18 196,88	-18 400,80
Immob. en cours / Avances & acomptes	220,06		220,06	
23150000 - Installations techniques en cour	220,06		220,06	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				80,00
26100000 - Titres de participation				80,00
Autres immobilisations financières	516,00		516,00	516,00
27500000 - Dépôts et cautionnements	96,00		96,00	96,00
27510000 - Dépôts	420,00		420,00	420,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 362 687,06	663 347,27	699 339,79	632 323,17
Stocks				
Marchandises	1 379,84		1 379,84	
37000000 - Stocks de marchandises	1 379,84		1 379,84	
Créances				
Clients et comptes rattachés	16 199,63		16 199,63	13 121,05
41100000 - Clients	12 475,43		12 475,43	10 438,70
41810000 - Clients facture à établir n+1	3 724,20		3 724,20	2 682,35
Fournisseurs débiteurs	573,18		573,18	4 445,58
40100000 - Fournisseurs	441,68		441,68	1 322,41
40400000 - Fournisseurs d'immobilisations				2 769,97
40960000 - Fournisseurs emballages à ren	131,50		131,50	353,20
Personnel	1 262,71		1 262,71	688,89
42500000 - Personnel avances et acompte	310,00		310,00	

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
43870000 - Organ.sociaux produits à recev	952,71		952,71	688,89
Etat, Impôts sur les bénéfices				2 838,00
44400000 - Etat impôts sociétés				2 838,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 306,92		4 306,92	21 380,45
44562000 - Tva déductible s/immobilisation				2 267,24
44566000 - Tva déductible s/achats & frais	145,26		145,26	
44567000 - Crédit de tva à reporter	2 027,00		2 027,00	
44571100 - Tva collectée 10%				0,91
44583000 - Tva demande de rembourseme				17 423,00
44586000 - Tva s/factures non parvenues	1 472,02		1 472,02	1 689,30
44588000 - Tva collectée à régulariser	46,67		46,67	
44589000 - Tva déductible à régulariser	615,97		615,97	
Autres créances	8 901,62		8 901,62	5 209,31
44870000 - Etat produits à recevoir	4 049,00		4 049,00	2 974,00
45511000 - Associés comptes courants ma	3 590,00		3 590,00	
46870000 - Déb.cred. produits à recevoir	31,63		31,63	1 037,32
47100000 - Compte d'attente	1 230,99		1 230,99	1 197,99
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	205,92		205,92	
40910000 - Fournisseurs acomptes s/com	205,92		205,92	
Disponibilités	105 381,58		105 381,58	108 476,62
51212000 - Caisse d'epargne	21 254,58		21 254,58	27 719,27
51212200 - Caisse d'epargne excédent pro	70 080,40		70 080,40	60 002,35
58100000 - Remise especes	6 908,30		6 908,30	
58200000 - Remise de chèque	4 285,60		4 285,60	
58300000 - Cb vad sarl	99,50		99,50	
58510000 - Remise cheques vacances	2 753,20		2 753,20	20 755,00
Charges constatées d'avance	81 097,60		81 097,60	79 672,52
48600000 - Charges constatées d'avance	81 097,60		81 097,60	79 672,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT	219 309,00		219 309,00	235 832,42
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 581 996,06	663 347,27	918 648,79	868 155,59

Détail du bilan

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000,00	50 000,00
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	50 000,00	50 000,00
Réserve légale	573,08	573,08
10611000 - Réserve légale proprement dite	573,08	573,08
Autres réserves	57,12	57,12
10688000 - Réserves diverses	57,12	57,12
Report à nouveau	433,19	371,38
11900000 - Report à nouveau solde débiteur	433,19	371,38
Résultat de l'exercice	2 817,91	61,81
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 881,30	51 063,39
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	677 733,37	706 198,01
16423000 - Emprunt ce 2016 de 705 k €	677 733,37	705 000,00
16884000 - Int.courus s/emprunts		1 198,01
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	677 733,37	706 198,01
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	75 975,77	10 975,77
45510000 - Associés comptes courants majf	75 975,77	10 975,77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 058,52	36 858,24
40100000 - Fournisseurs	22 309,30	23 030,90
40810000 - Fournisseurs fact. non parvenues	27 749,22	13 827,34
Personnel	5 700,00	6 339,90
42100000 - Personnel rémunérations dues		3 471,06
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	5 700,00	2 868,84
Organismes sociaux	23 359,73	13 923,43
43100000 - Urssaf	9 207,15	8 113,05
43720000 - Mutuelles	485,43	396,71
43732000 - Retraite non cadres (arrco)	2 915,16	2 296,06
43770000 - Prévoyance	164,47	384,89
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	1 050,00	507,78
43860000 - Organ.sociaux charges à payer	8 722,00	1 700,00
43863000 - Formation continue	422,23	271,76
43865000 - Taxe d'apprentissage	393,29	253,18
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	552,96	8 225,64
44520000 - Tva due intracommunautaire		1 181,70
44566000 - Tva déductible s/achats & frais		1 484,74
44587000 - Tva sur facture à établir	552,96	380,20
44588000 - Tva collectée à régulariser		5 179,00
Autres dettes fiscales et sociales	15 320,85	14 591,20
44200000 - Taxe de séjour	6 999,85	4 197,20
44240000 - Etat impôts et taxes obligatoires	576,00	576,00
44720000 - Taxes foncières	3 109,00	2 983,00
44860000 - Etat charges à payer	4 636,00	6 835,00
Dettes fiscales et sociales	44 933,54	43 080,17
Autres dettes	16 066,29	19 980,01
45810000 - Associés opérations courantes	1 173,86	
46600000 - Excédents à rembourser	155,90	
46710000 - Autres créditeurs divers	10 083,13	14 164,44
47110000 - Cb gérant a.denis 1008	1 110,26	1 022,90
47120000 - Cb gérant f.denis 105	613,79	1 863,32
47130000 - Compte d'attente vacaf	2 929,35	2 929,35

Détail du bilan

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
TOTAL DETTES	864 767,49	817 092,20
TOTAL PASSIF	918 648,79	868 155,59

Détail des emprunts

Date	Organisme prêteur	Montant initial	Durée (ans)	Capital restant dû				Intérêts courus	Intérêts hors bilan
				Total fin n	A moins d'1 an	A + d'1 an et a - de 5 ans	A plus de 5 ans		
05/2016	Caisse d'Epargne	705 000	12	677 733	55 393	233 490	388 850		82 649
		705 000		677 733	55 393	233 490	388 850		82 649

3. Documents fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

exercice ouvert le	01/10/2016	et clos le	30/09/2017	Régime simplifié d'imposition	
déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Entreprises innovantes, cocher la case					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL A.C.C.M.	
SIRET	
4 8 9 1 0 3 0 2 8 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
rue Saint Baudruche	
1350 LES ROSIERS SUR LOIRE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

ACTIVITE

activités exercées	terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%	Déficit	1 736
Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	

Atténuations et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense art. 44 terdecies
Crédits d'impôts sur les revenus art. 206 A	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

Titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité locale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Revenus nets soumis à la contribution 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application d'une majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Expert-comptable conventionné	Visa : CGA
adresse, téléphone, Télécopie	
Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D'OLONNE	
9 rue Denis Papin 85118 LES SABLES D'OLONNE CX	
conseil :	
association agréée :	
d'agrément de l'AA :	

Les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en vigueur en 2017 (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Mont global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Mont des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)	
Mont des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes osées				(d)	
Mont des distributions				(e)	
Moins de celles visées en (a),				(f)	
et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)	
				(h)	
Mont des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)	
Mont des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Mont des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

DIVERS

M ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALEURS A LONG-TERME IMPOSEES A 15%	
Total brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les versements aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Total des pensions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Document obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise SARL A.C.C.M.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 rue Saint Baudruche 49350 LES ROSIERS SUR LOIRE

Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET* 4 8 9 1 0 3 0 2 8 0 0 0 1 0

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
30/09/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 6 760	AG 2 760	4 000
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN 117 471	AO 7 649	109 821
	Constructions	AP 591 021	AQ 287 529	303 491
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 176 050	AS 115 217	60 833
	Autres immobilisations corporelles	AT 470 647	AU 250 191	220 456
	Immobilisations en cours	AV 220	AW	220
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH 516	BI	516
TOTAL (II)		BJ 1 362 687	BK 663 347	699 339
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT 1 379	BU	1 379
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 205	BW	205
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 16 199	BY	16 199
	Autres créances (3)	BZ 15 044	CA	15 044
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
	Disponibilités	CF 105 381	CG	105 381
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (3)*		CH 81 097	CI	81 097
	TOTAL (III)	CJ 219 309	CK	219 309
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 1 581 996	IA 663 347	918 648
Dont : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an CR	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
de réserve	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	
propriété : *				

Les informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ulaire obligatoire (article 53 A
u Code général des impôts)

Signature de l'entreprise SARL A.C.C.M.

Néant ☐ *

		Exercice N	
Capital et réserves	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000.....)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	573
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	57
	Report à nouveau	DH	433
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 817
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	53 881
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Charges et autres	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	677 733
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	75 975
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 058
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 933
Autres	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	16 066
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	864 767
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	918 648
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	242 427
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ulaire obligatoire (article 53 A
u Code général des impôts)

signation de l'entreprise : SARL A . C . C . M .

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises*		FA	34 624	FB		FC	34 624
Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	419 872	FH		FI	419 872
Chiffres d'affaires nets *		FJ	454 497	FK		FL	454 497
Production stockée*						FM	
Production immobilisée*						FN	14 192
Subventions d'exploitation						FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	12 968
Autres produits (1) (11)						FQ	5 432
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	487 089
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	21 226
Variation de stock (marchandises)*						FT	(1 379)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	250 109
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 777
Salaires et traitements*						FY	90 355
Charges sociales (10)						FZ	9 676
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	92 676
		- dotations aux provisions*				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)						GE	3 242
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	475 684
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 405
Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
Produits financiers de participations (5)						GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	53
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
Différences positives de change						GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	53
Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	11 688
Différences négatives de change						GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	11 688
- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 634)
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(229)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

signation de l'entreprise SARL A.C.C.M.

Néant ☐ *

										Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 968		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	80		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 048		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	182		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	80		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	738		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 000		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	3 047		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Dotations sur les bénéfices *										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	491 192		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	488 374		
- BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 817		
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières									HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG			
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *									HP	75 148		
	- Crédit-bail immobilier									HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX			
(7 bis)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
(9)	Dont transferts de charges									A1	12 968		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2	6 425		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	2 105		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		obligatoires	A9	6 425				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
Voir état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

ARL A.C.C.M.

[illegible]

annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

signature de l'entreprise <u>SARL A.C.C.M.</u>										Néant ☐ *	
ADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I				CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD	11 760	KE		KF	
Terrains						KG	115 041	KH		KI	2 430
Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	591 021	KK		KL	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	173 747	KT		KU	15 197
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	290 321	KW		KX	130 815
	Matériel de transport *					KY	2 900	KZ		LA	9 536
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	38 986	LC		LD	2 311
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	220
Avances et acomptes						LK		LL		LM	
TOTAL III						LN	1 212 018	LO		LP	160 511
Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	80	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	516	IU		IV	
TOTAL IV						LQ	596	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 224 374	ØH		ØJ	160 511

ADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV	5 000	LW	6 760	IX	
Terrains		IP		LX		LY	117 471	LZ	
Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	591 021	MC	
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	12 895	MK	176 050	ML	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM	2 969	MN	418 166	MO	
	Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 436	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 253	MT	40 044	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	220	NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG	17 118	NH	1 355 411	NI	
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX	80	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	516	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	80	NK	516	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	22 198	ØL	1 362 687	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(5 bis)

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2017
DGFIP N° 2054 bis
annuaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.C.M.

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
) TOTAUX						

-) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
-) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
-) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
-) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
-) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

— FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
— FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
— FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.C.C.M.</u>	Néant ☐ *
--	----------------------------------

ADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Basis d'établissement de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
	Autres immobilisations corporelles	PE	6 429	PF	1 330	PG	5 000	PH	2 760
Terrains		PI	4 555	PJ	3 093	PK		PL	7 649
Constructions	Sur sol propre	PM	257 999	PN	29 530	PO		PQ	287 529
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	101 103	QA	27 008	QB	12 895	QC	115 217
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	190 155	QE	28 640	QF	2 969	QG	215 826
	Matériel de transport	QH	903	QI	1 962	QJ		QK	2 866
Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	30 903	QM	1 847	QN	1 253	QO	31 497
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	585 621	QV	92 084	QW	17 118	QX	660 587
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	592 050	ØP	93 414	ØQ	22 118	ØR	663 347

ADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
nobilisations nortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
es immob. incor- les TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
rrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
ns. gales, agenc t am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
t. techniques t. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de ransport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et nform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages écup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
d'acquisition de de participation TOTAL IV	NL							NM						
ital général -II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
général non ventilé P+NO+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					

ADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Prêts d'émission d'emprunt à évaluer										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

Désignation de l'entreprise SARL A.C.C.M.Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
	– corporelles	6E	6F	6G	6H
	– titres mis en équivalence	02	03	04	05
	– titres de participation	9U	9V	9W	9X
	– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		

res mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5^e du C.G.I.

10

à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

TA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A. C. C. M.

Néant ☐ *

ADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
Autres immobilisations financières		UT	516	UV		UW	516		
Clients douteux ou litigieux		VA							
Autres créances clients		UX	16 199		16 199				
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI							
Personnel et comptes rattachés		UY	310		310				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	952		952				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 306		4 306				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
	Divers	VP	4 049		4 049				
Groupe et associés (2)		VC	3 590		3 590				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 835		1 835				
Charges constatées d'avance		VS	81 097		81 097				
TOTAUX		VT	112 857	VU	112 341	VV	516		
(1)	Montant des	VD							
	– Prêts accordés en cours d'exercice								
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

ADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	677 733		55 393		233 490		388 850		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	50 058		50 058						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 700		5 700						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 359		23 359						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	552		552						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 320		15 320						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	75 975		75 975						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 066		16 066						
Dettes représentatives de titres empruntés remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	864 767	VZ	242 427		233 490		388 850		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27 266	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

signature de l'entreprise : SARL A.C.C.M.						Néant ☐		* Exercice N, clos le : 30/09/2017	
RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
de l'exploitant ou des associés						WA 2 817			
de son conjoint						WB			
moins part déductible*						WC			
à réintégrer :						XE			
Rémunération du travail (entreprises à l'IR)						WE			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WG			
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						XX			
Amendes et pénalités						XZ			
111						111			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
Moins-values nettes à long terme						K7			
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8			
- imposées au taux de 0 %						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						WN			
- Plus-values nettes à court terme						WO			
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)						SU			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW			
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)						SX			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8			
intégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI			
sultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR 2 928			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
ote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
visions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Plus-values nettes à long terme						WV			
- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH			
- imposées au taux de 0 %						WP			
- imposées au taux de 19 %						WW			
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB			
- imputées sur les déficits antérieurs						I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :						ZY			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XD			
Majoration d'amortissement*						XF			
Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)						K9			
Entreprises nouvelles (44 sexties)						L2			
Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)						L5			
Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)						L6			
Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)						K3			
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA			
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)						OV			
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)						IF			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Actions diverses à détailler (feuille séparée)						X9			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement						ZI			
Créance dégagée par le report en arrière de déficit						XG 4 665			
duction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
sultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XH 4 665			
bénéfice (I moins II)						XI			
déficit (II moins I)						XJ 1 736			
ficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
ficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
SULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN XO 1 736			

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

2017

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL A.C.C.M.

N° SIRET : 4 8 9 1 0 3 0 2 8 0 0 0 1 0

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE Saumur
8 rue saint louis
49417 SAUMUR

Exercice du : 01/10/2016 au 30/09/2017

Néant ☐ *

- RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 817
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	111
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	2 928
I - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	4 665
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
II - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	4 665
Résultat fiscal avant imputation des déficits portables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		1 736
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		1 736

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.C.C.M.</u>	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I.	SUIVI DES DÉFICITS
-----------	---------------------------

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	85 928
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	85 928
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	85 928

I.	INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES
-----------	---

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	-----------	--

I.	PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
-----------	--

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (rt. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐
---	-----------	--------------------------

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2017

(À souscrire par chaque société du groupe)

nomination de la société intégrée ou du groupe : SARL A.C.C.M.

adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE Saumur
8 rue saint louis

49417 SAUMUR

Exercice du : 01/10/2016 au : 30/09/2017

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	85 928
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	85 928
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 736
Total des déficits restant à reporter	H9	87 664

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme imputables au titre des exercices antérieurs reportées au titre de la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

l'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.C.C.M.</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	371			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	61				Dividendes		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves			0E					Autres répartitions			ZE	
	TOTAL I			0F	433				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	433
									TOTAL II			ZH	433
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	345 881				YQ	152 494			
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT	13 052			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8					XQ	8 165			
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	15 510			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	26 602				ST	213 381			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	250 109			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	607			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS					9Z	9 170			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	9 777			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée								YY	48 115			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	39 774			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *								0B	59 827			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S				
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)								YP	4			
	Effectif affecté à l'activité artisanale								RL				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	Numéro du centre de gestion agréé *			XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				
									ZR	0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH					
GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(1 736)			Plus-values à 15%	JK				
								Plus-values à 0%	JL				
								Plus-values à 19%	JM				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN				
								Plus-values à 0%	JO				
							Plus-values à 19%	JP					
							Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 1 9 7 0 1 9 4 7 0 0 0 1 5				

1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SARL A. C. C. M.

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE Saumur 8 rue saint louis 49417 SAUMUR

SIRET Société intégrée 48910302800010

Exercice ouvert le : 01/10/2016

clos le : 30/09/2017

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

☐

- RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB 1 736
Plus-values de présence réintégrées pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG
Dotations de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV
Amortissements d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 alinéa 1 du CGI)	CP		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations relevant de l'article 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT		
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU		
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW
TOTAL	CX		CY 1 736
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA 1 736

- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination du résultat d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet de la cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
- AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
/ compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe et la société distributrice.
Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL A.C.C.M.

N° SIRET : 4 8 9 1 0 3 0 2 8 0 0 0 1 0

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE Saumur
8 rue saint louis
49417 SAUMUR

Exercice du : 01/10/2016 au 30/09/2017

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

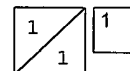
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6	(1 736)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Évaluations libres 11	
Moins-values provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	(1 736)

pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :

SIREN de la société mère :

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SARL A.C.C.M.

SIREN de la société intégrée : 4 8 9 1 0 3 0 2 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE Saumur 8 rue saint louis
49417 SAUMUR

Exercice du : 01/10/2016 au : 30/09/2017

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²	[REDACTED]		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)			MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		[REDACTED]	
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP.

Si une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.C.M.

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 Voir état annexe					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							-
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

TAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

ARL A.C.C.M.

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
005 3WCOM CREATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/01/2013	5 000		5 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
006 3WCOM CREATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/07/2015	720		720					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
011 1 barnum	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/04/2006	5 700		5 700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
031 Kangui trampol	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/02/2010	1 995		1 995					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
034 Air et volume	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/03/2010	4 480		4 480					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
018 GUILIANI BARRI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/07/2010	977		977					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
038 FRANS BONHOMME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/10/2012	44		44					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
039 FRANS BONHOMME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/10/2012	132		132					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
040 CEDEO ABAT MOT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/12/2012	84		84					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
041 CEDEO N°62 FIL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/01/2013	61		61					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
055 BRICOMAN N°11	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/10/2012	98		98					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
056 BRICOMAN N°14	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/10/2012	163		163					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
057 BRICOMAN N°16-	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/10/2012	50		50					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
058 BRICOMAN N°26-	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/10/2012	135		135					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ARL A.C.C.M.

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 16 %	0 %	
060 FRANS BONHOMME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23/03/2013	102		102					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
061 RESEAU PRO N°2	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/04/2013	184		184					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
062 FRANS BONHOMME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/04/2013	210		210					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
066 CASTORAMA STRA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/05/2013	466		466					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
067 CEF N°224-226	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/2013	134		134					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
068 FERAC TOLES IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/07/2013	124		124					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
008 Pack KANGUI tr	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/05/2007	1 253		1 253					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
001 Achats parts B	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/04/2006	80							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		80	80						
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise :SARL A.C.C.M.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.C.M.

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A . C . C . M .</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A . C . C . M . Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2016 et clos le : 30/09/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	34 624
Production vendue – Biens	OB	
Production vendue – Services	OC	419 872
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	14 192
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	5 432
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 223
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	477 344

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	21 226
Variation de stocks (marchandises)	OO	(1 379)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	166 795
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	3 242
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Impôts sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Raction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	189 885

III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 287 459

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	287 459

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

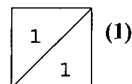
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		457 720

Période de référence	GY	0	1	/	1	0	/	2	0	1	6	GZ	3	0	//	0	9	/	2	0	1	7
Date de cessation	HR			/			/								/							

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2017

N° SIRET

4 8 9 1 0 3 0 2 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.C.C.M.

DRESSE (voie)

6 rue Saint Baudruche

ODE POSTAL

49350

VILLE

LES ROSIERS SUR LOIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

MAJF FINANCES

N° SIREN (si société établie en France)

819701947

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

500

Adresse :

N°

6

Voie

rue Saint Baudruche

Code Postal

49350

Commune

LES ROSIERS SUR LOIRE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032